

Sommaire

- • *Etat civil 2010*
- • *Urbanisme 2010*
- • *Compte rendu des conseils municipaux*
- • *Informations : Pays de Figeac*
- • *Vie des associations*
- • *Recette*
- • *Inondation du 09 juin 2010*
- *Journée archéologique*
- *Balade coucher de soleil*
- *Information Communauté de Communes*
- • *La chronique historique*
- • *Conte*
- • *Calendriers des manifestations 2010*



BULLETIN COMMUNAL THEMINES

SEPTEMBRE 2010

Le mot de la commission

Nous sommes heureux de vous présenter ce journal. Dans les comptes rendu du conseil municipal, vous pourrez connaître nos préoccupations mais aussi nos projets.

Les habitants de la commune ont malheureusement constaté la fermeture de la boulangerie. La municipalité souhaite vivement un repreneur.

Bonne lecture.

Commission journal communal

Etat civil 2010

La commune a enregistré sur le registre de l'état civil deux naissances survenues dans d'autres communes :

Diego, Aldo DE RICARD—ESTEBAN le 15 avril 2010 à CAHORS (LOT) parents domiciliés route d'Albiac,

et

Louna SOUBRIE- - PAGES le 9 juillet 2010 à CAHORS (LOT), parents domiciliés au Bout du Lieu.

Urbanisme 2010

(De janvier à août)

3 permis de construire; 1 permis modificatif ;
3 certificat d'urbanisme ; 5 déclarations préalables



Compte rendu des conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU LUNDI 18 JANVIER 2010
A 20H30

Tous les membres présents

Personnes présentes : M. FERRUIT et Mme SUTTER

Approbation du compte rendu du 21 décembre 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité en effectuant une précision au point « devis déplacement transformateur, enfouissement des lignes électriques ».

Lorsque le Maire demande aux conseillers leurs accords sur les trois points, il convient de préciser au point 2 « enfouissement de la ligne électrique et téléphonique ».

Délibération pour rémunération agent recenseur

La somme allouée à la commune est de 570 €. Le conseil décide d'attribuer la somme de 570 € net à Mme RAFFY Stéphanie pour effectuer le recensement sur la commune.

Avis sur le projet de l'installation temporaire d'une centrale à chaud

Chaque conseiller a pris la parole pour s'exprimer sur le sujet : en conclusion, il en ressort qu'il serait opportun de fixer une autre réunion publique à des heures plus adaptées aux personnes qui travaillent. L'enquête publique devant se terminer le 22 janvier, une demande de prorogation sera demandée auprès de la Préfecture.

Questions diverses

Le contrat avec le Pech de Gourbière est reconduit pour l'année 2010 et accepté à l'unanimité:

18 interventions à 300 € HT ce qui fait un total de 5 400 € HT soit 6 458.4 € TTC

Lors de la veillée du parc prévue le 29 janvier 2010, du cidre, du café et des chouquettes seront proposées pour clôturer la soirée.

Un courrier de la Préfecture nous informe de la nomination du nouveau Sous préfet de Figeac : Mohamed SAADALLAH.

Un double vitrage au logement au dessus de la salle Pierre Laval permettrait sûrement de réduire la facture du chauffage pour la locataire.

La séance est levée à 22h30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 05 FEVRIER 2010, A 20H30

Tous les conseillers présents

Personnes présentes : M. PAYROL et M. SALVAN

Approbation du compte rendu du 18 janvier 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Journée du 19 mars 2010 FNACA

Présentation de la journée du vendredi 19 mars 2010 : 16h messe ; cérémonie 16h45 ; 18h vin d'honneur. Il faut compter environ 150 personnes pour la réception. Des petits fours seront demandés à la boulangerie et à la boucherie.

Avis définitif sur le projet de l'installation temporaire d'une centrale à chaud.

Lors de la dernière réunion, un délai supplémentaire pour prolonger l'enquête avait été demandé afin de réaliser une réunion publique plus appropriée aux horaires de travail de chacun : cette réunion n'a pas pu être réalisée car il aurait fallu le demander quinze jours avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire précise que la taxe professionnelle changera de nom mais sera maintenue avec d'autres appellations, jusqu'en 2014 : 21 000 € en 2009 idem pour 2010.

Il est procédé à un vote, à la question « Etes vous favorable à l'installation temporaire d'une centrale à chaud à la carrière du Mas du Causse ? » NON : 8 OUI : 3

Quelques conseillers argumentent leur position : M. SERRES aurait voulu des machines plus modernes donc moins polluantes, M. BRUNET P pense que la fumée combinée à l'eau de pluie pourrait engendrer une dangerosité pour les alentours et notamment les agriculteurs, M. BRUNET J pense que la durée de 40 jours par an d'exploitation n'est pas trop contraignante à condition d'être respectée. M. POUJADE souligne qu'un entrepreneur ne peut pas être contre ce projet...

Il est demandé aux personnes présentes si elles souhaitent s'exprimer : M. SALVAN a constaté que la majorité des personnes qui se sont exprimées sur le registre est contre ce projet. En ce qui concerne son avis personnel il n'est pas favorable mais comprend qu'il faut bien que les routes soient entretenues.

Carrière du Mas du Causse : commission locale de concertation et de suivi.

M. GUBITTA, responsable d'exploitation à la carrière du Mas du Causse a envoyé une lettre pour proposer une visite du site afin de présenter leur activité et exposer leur implication environnementale et répondre aux interrogations.

La date retenue par les conseillers est le 19 février 2010 à 10h30 sur place. Les riverains, l'association de Pêche, L'association Vivre à Thémines seront invités pour visiter le site.

Questions diverses

Une lettre de la mairie de Gramat relative à leurs écoles nous informe que le prix du repas pour les enfants dont les parents ne résident pas à Gramat sera de 5.74 € à partir de la rentrée 2010-2011 alors qu'il sera de 2.13 € pour les parents résidants à Gramat.

A Aynac (prix du repas 2.65 €) ou à Lacapelle Marival (3.25 €) cette distinction entre le lieu d'habitation ne se pratique pas.

La commune de Gramat est consciente du coût supplémentaire pour les parents ne résidant pas à Gramat et acceptera de conventionner avec les communes favorables à la prise en charge du différentiel pour leurs résidents respectifs (soit 3.61 € en 2008).

La commune de Thémines a huit élèves en primaire et en maternelle à Gramat.

Avant de se prononcer, le conseil souhaite connaître la position de la mairie d'Issendolus où le nombre d'enfants est important afin d'envisager une discussion avec la commune de Gramat.

Une réunion du conseil municipal pour étudier et voter les comptes administratifs est fixée au 26 février 2010.

L'indemnité mensuelle versée par La Poste est maintenue à 962 € pour 2010.

Les élections régionales auront lieu le 14 et le 21 mars. Le conseil municipal a reçu une invitation pour une rencontre avec les membres du parti socialiste pour le vendredi 12 février 2010 à 16h15 à la salle des fêtes de Thémines. Cette invitation sera affichée au panneau de l'ancienne Poste.

M. GUICHOT, suite à l'avis défavorable du conseil pour l'installation temporaire d'une centrale à chaud, souhaiterait que la commune demande au Parc Naturel du causse du Quercy de revoir sa position à ce sujet. Le manque d'information et la rapidité à laquelle il a fallu qu'il se prononce ont entravé une décision objective.

Monsieur Le Maire est d'accord pour leur envoyer la délibération prise à ce sujet mais pense que ce n'est pas à la commune de dire au Parc ce qu'il doit faire et comment il doit procéder.

Après discussion, il est décidé (par l'intermédiaire de M. GUICHOT représentant au Parc) de leur demander, au nom de la commune, de modifier ces méthodes de décision sur tous sujets confondus.

La séance est levée à 22h45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 26 FEVRIER 2010,
A 20H30

Absent : M. PRUNET Ludovic

Excusé : M. POUJADE Claude

Personnes présentes : Mme ARNAUD Françoise

Approbation du compte rendu du 05 février 2010 :

M. GUICHOT apporte quelques précisions sur ce compte rendu, à savoir :

- la désignation exacte est : centrale d'enrobage à chaud et non centrale à chaud comme cité dans le compte rendu.

- intitulé précis du Parc : Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ).

- en lieu et place de « la commune demande au PNRCQ de revoir sa position à ce sujet » : « la commune demande au PNRCQ de réexaminer le dossier ».

- « Le manque d'information et la rapidité à laquelle il a fallu qu'il se prononce ont entravé une décision objective ». A corriger en mettant « Le manque d'information et la rapidité à laquelle il a fallu que la commission habitat, urbanisme et environnement se prononce ont pour lui (Marc GUICHOT) entravé une décision objective.

Une précision est demandée à propos de la taxe professionnelle : la somme de 21 000 € correspond au montant total versé par les entreprises situées sur la commune de Thémines.

Vote des comptes administratifs :

- COMMUNE :

La lecture du compte administratif est effectuée avec le détail des comptes.

Depuis 2009, la Communauté de Communes a 100 % de la compétence voirie.

Cette part est directement prélevée sur les impôts locaux. Les travaux effectués sur la voirie n'apparaissent donc plus sur le budget communal. Il serait intéressant d'informer les administrés des travaux réalisés par la Communauté de Communes sur Thémines dans le prochain bulletin communal.

Il serait intéressant de connaître la consommation d'électricité au stade depuis que la commune paye l'abonnement et la consommation.

Une rencontre avec l'architecte, qui a réalisé les travaux de réhabilitation de la mairie et des logements, un cabinet d'études et des membres du conseil a eu lieu le 29 janvier 2010.

Un prochain rendez vous devrait avoir lieu très prochainement pour réduire la consommation de gaz.

Un comparatif avec l'année précédente pourra être établi afin de voir si une plus grande maîtrise du thermostat aura permis de réduire la consommation.

M. BRUNET Paul, doyen de séance, procède au vote du compte administratif : l'ensemble des membres présents votent pour : 9.

- LOTISSEMENT :

Même procédure que celui de la commune.

Une rencontre avec la SEM (M. LAVERGNE) et le bureau d'étude DORVAL a eu lieu afin de relancer l'étude d'aménagement du terrain acheté par la commune à M. BOUVY Jacques. Après renseignements, une modification du POS n'est pas nécessaire car les lots ne sont pas limités en nombre. La SEM est donc sollicitée pour continuer l'étude d'aménagement.

M. BRUNET Paul, doyen de séance, procède au vote du compte administratif : l'ensemble des membres présents votent pour : 9.

Mme ARNAUD informe le conseil municipal que le collectif fera tout pour dissuader les éventuels acheteurs de ces parcelles.

A propos de l'antenne, une rencontre avec l'opérateur ORANGE est à programmer pour expliquer les inquiétudes des habitants. Une lettre au Sous Préfet a été envoyée le 16 février 2010 pour organiser une table ronde avec les opérateurs.

- CCAS

Aucune opération n'a été réalisée.

Attribution des subventions pour les associations : Budget 2010

Un petit récapitulatif des années précédentes est distribué : 2007.2008.2009

La somme pour chaque association est affectée : ADMR : 200 € ; AIPE Gramat : 180 € ; APE Aynac : 360 € ; APEAI : 30 € ; Association des propriétaires et chasseurs Théminoises (achat d'un conteneur pour stocker les déchets des animaux tués) : 150 € ; Association amis de la bibliothèque départementale de prêt : 38 € (sous réserve que le camion continue ses permanences à Thémines à partir de juillet 2010) ; Culture et patrimoine : 300 € (beaucoup de projets qui demandent des investissements) ; GDA : 30 € ; le Renouveau Théminoise : 1390 € ; Mutuelle coup dur : 76 € ; Pêche (AAPPMA de Lacapelle Marival) : 50 €. Comme les années précédentes, Les Amis de l'Ouyse ne sollicitent pas de subvention.

Prévention routière : 20 € ; TRIAS : 150 € (le matériel pour assurer les sorties coûte cher et les délais de conformité sont très limités). Union Foot Marivaloise : 360 € ; Vivre à Thémines : 260 €.

Le club de gym souhaiterait que la commune achète une armoire. Le conseil émet un avis favorable.

Mme LAMOTHE Mireille nous informe que la municipalité de Gramat voudrait faire payer une contribution de 60 € à tous les membres des associations ne résidant pas à Gramat.

Lotissement :

Ce sujet a été évoqué précédemment. Il semble très important de signaler la présence de l'antenne. M. SERRES propose d'établir un document attestant que le futur propriétaire a bien pris connaissance de la présence de l'antenne. Les conseillers assisteront aux réunions d'informations et propositions d'aménagement de la SEM.

Le 05 mars 2010 : visite carrière Mas du Causse.

Rappel sur le rendez vous à la carrière en présence des riverains, d'associations et des conseillers et du responsable d'exploitation.

Questions diverses.

Délibération fêtes et cérémonie : tous les ans, une délibération doit être établie afin de préciser le détail du compte 6232.

Convention ATESAT : Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Cette assistance sera nécessaire pour la commune pour reclasser les voiries communales. La somme demandée par la Direction Départementale des Territoires du Lot est de 73.03 €. Après discussion, le conseil municipal est favorable et mandate Monsieur Le Maire pour signer la convention avec l'Etat.

La commune souhaitait mettre à disposition des usagers un abri bus sur la RD 840 en face de l'entrée dans le village, une demande de financement avait été adressée au Conseil Général en date du 23 décembre 2008. Le Conseil général nous avait informés qu'en 2009, l'enveloppe n'était pas suffisante, peut être en 2010.

En date du 15 février 2010, nous recevons une réponse nous informant que cet abri bus sera financé à 1/3 par le Conseil Général. Un membre du conseil suggère de faire une demande au Crédit Agricole.

Elections du 14 et 21 mars 2010 : Un tableau des permanences du bureau de vote est établi pour les deux tours. La mise en place des panneaux pour les huit candidats se fera lundi matin au panneau d'affichage.

Propriété DELSAHUT Maurice : Les héritiers ont donné à la commune la priorité pour l'achat de cette propriété. Il faut que les propriétaires confirment la somme estimée et faire une étude des parcelles concernées. Cette opportunité semble intéressante, des renseignements complémentaires seront demandés.

Refaire la balustrade du chemin d'accès aux gouffres.

Une lettre recommandée sera envoyée à M. et Mme GOBY pour leur demander de nous envoyer la lettre de préavis.

La réunion du budget est fixée au vendredi 26 mars à 18h.

La séance est levée à 23 h45.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 26 MARS 2010,
A 18h00**

Tous les membres du conseil présents.

Présence de M. LAGARRIGUE, percepteur et de M. FRESCALINE, conseiller général.

Approbation du compte rendu du 26 février 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Taxes directes locales 2010

L'état 1259 relatif à l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 indique 25 158 € de produit attendu, les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 ont augmenté.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux pour 2010.

Budget 2010 : commune, Lotissement, CCAS

- Commune

Lecture du budget proposé compte par compte par M. LAGARRIGUE. Concernant le compte 6558 (participation de la commune aux écoles) le détail est ainsi établi :

- pour la commune d'Aynac : 5 maternelles à 937.87 € soit 4 689.35 €
(Nombre d'élèves à confirmer) : 8 primaires à 695.75 € soit 5 566.00 €
Soit un total pour les écoles d'Aynac de 10 255.35 €
- pour la commune de Gramat : 3 maternelles à 1 058.67 € soit 3 176.01 €
5 primaires à 511.48 € soit 2 557.40 €
Soit un total pour les écoles de Gramat de 5 733.41 €

Un détail des dépenses de fonctionnement sera demandé aux écoles d'Aynac.

Toujours relatif aux écoles, la participation de la commune de Thémines à la cantine de Gramat n'est toujours pas définie. La réunion du 16 mars avec la marie de Gramat n'a pas établi de véritables conclusions et les solutions proposées par la municipalité de Gramat n'ont pas du tout satisfait les Maires présents. A l'heure d'aujourd'hui, rien n'est encore décidé.

- Lotissement

Même procédure que pour le budget de la commune. Après lecture, il est procédé au vote : 9 pour et 2 contre.

- CCAS

Même procédure, les quatre conseillers faisant partie du CCAS approuvent ce budget inchangé par rapport à l'année dernière. Les autres membres du CCAS sont convoqués le samedi 27 mars à 10h30 à la mairie.

Renouvellement contrat secrétaire

Le contrat annuel de Madame RAFFY Stéphanie, secrétaire, arrive à expiration fin avril. L'opportunité de nommer Madame RAFFY à durée indéterminée doit être possible au vue de sa présence depuis 6 ans au sein de la mairie.

Le détail de ses heures se répartit ainsi : 9 h à l'agence postale communale et de 15 h à la mairie.

Des renseignements seront pris dans l'éventualité d'une titularisation par nomination ou par VAE (validation des acquis de l'expérience).

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour reconduire ce contrat.

Achat bien DELSAHUT Maurice

Les héritiers des biens de M. DELSAHUT sont pressés de savoir si le conseil municipal est favorable pour l'achat. Après discussion, il est décidé de demander au domaine d'accélérer la procédure afin de connaître le montant estimé. Si les héritiers ne souhaitent pas attendre, la commune ne se portera pas acheteur.

Questions diverses

M. BOUVY Jacques propose de donner à la commune la parcelle section A n°777 située au poste de relevage en direction des gouffres et d'une contenance de 5 ares et 50 centiares. Les frais notariés s'élèveraient à 400 €. Après un vote, le conseil décide de devenir propriétaire à 9 voix pour et 2 abstentions.

Un point est fait sur les locataires des logements communaux.

M. GUICHOT Marc lit une lettre adressée au Préfet du Lot, au Président du Conseil Général du Lot et au Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Cette missive écrite par les responsables élus de la commune souhaitent alerter les destinataires sur le projet de centrale d'enrobé à chaud au lieu dit « Mas du Causse » sur la commune de Thémines.

Cette lettre en 3 exemplaires est à la disposition des volontaires à la signature en mairie.

La séance est levée à 20 h 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES DU VENDREDI 23 AVRIL 2010, A 21H00

Tous les membres du conseil municipal étaient présents.

Etaient également présents : M. et Mme ARNAUD X. ; M. et Mme MARCILHAC C. ; Mme MARTY S. ; M. PAYROL D. ; M. PEYROT G. ; Mme VIDAL H. ; M. VIZY R.

Approbation du compte rendu du 23 avril 2010.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du rapport annuel 2009 de l'eau et de l'assainissement.

Ce dossier était consultable en mairie.

Monsieur Le Maire reprend les points les plus importants de ces deux rapports :

- Eau : taux de rendement, tarifs, qualité de l'eau, vingt quatre prélèvements pour contrôler l'eau, recette du syndicat (abonnement et consommation facturées aux clients)...
- Assainissement : 261 compteurs sur trois communes : Aynac, Rudelle et Thémines, tarifs ...

Ces deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

Dans le cadre de l'assainissement mais là non collectif, un contrôle individuel va être effectué début juin par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Les personnes concernées recevront une invitation pour assister à une réunion publique d'informations.

Reclassement voirie communale.

Afin que la Communauté de Communes puisse entretenir la voirie de la commune, il est nécessaire que celle-ci soit classée (certaines places ou chemin n'étaient pas classés).

La Direction Départementale Territoriale, par l'intermédiaire de M. TEULIER, propose un projet de classement de ces dites voies communales. A l'aide de la carte de la commune, Monsieur Le Maire énumère celles-ci. Le rajout est évalué à environ 2.6 kms de voirie supplémentaire (voies communales, rues, places parkings).

Le conseil municipal approuve ce projet, une délibération sera prise à cet effet.

Titularisation secrétaire.

Stéphanie RAFFY occupe la fonction de secrétaire dans notre commune depuis juillet 2004. Lors de la dernière réunion, un contrat à durée indéterminée devait lui être établi en tant qu'adjoint administratif 1ere classe non titulaire. Des renseignements ont été pris auprès du CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétence) pour une éventuelle titularisation par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Cette solution n'est pas possible.

Par contre, il serait possible d'établir une titularisation en tant qu'adjoint administratif 2° classe. Cette procédure a déjà été réalisée sur d'autres communes.

Le nombre d'heures serait porté à 28h hebdomadaire. Cette titularisation permettrait à Mme RAFFY de pouvoir passer l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{er} classe et de retrouver ainsi sa classification initiale, en tant que titulaire.

Travaux Eglise.

La DGE (Dotation Globale d'Equipement) a été allouée à la commune à hauteur de 35 % sur le montant HT soit 18 029 €.

Le choix des tuiles n'est pas encore arrêté pour la réfection de la toiture de l'église. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) refuse une couverture en tuiles romane et nous impose des tuiles canal alors que les artisans consultés pensent que cette solution n'est pas adaptée à la charpente. Sans l'accord de l'ABF, le Conseil Général n'attribuera pas de subvention.

Lors de sa dernière venue sur place, l'ABF avait invoqué l'éventualité d'une couverture en ardoise, dans cette perspective un devis a été demandé à la SARL CASTAGNE, le montant s'élève à 67 732 € HT. La Différence

entre une couverture en ardoise et en tuiles romanes est de 31 928 € HT. Cette plus-value est jugée beaucoup trop importante.

Une réunion est programmée le jeudi 29 avril pour le projet du lotissement. Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sera présent et une décision sur le choix des tuiles devra être prise pour pouvoir concrétiser notre projet.

Questions diverses

Enfouissement des réseaux.

Monsieur Le Maire procède à la lecture des devis envoyés par la fédération départementale d'énergies du Lot. Pour l'EDF : 56 250 € HT ; pour le téléphone : 21 750 € HT et pour l'éclairage public : 21 520 € HT. Soit un total de 99 520 € HT. Ces travaux sont urgents car la subvention de 20 000 € attribuée pour le déplacement du transformateur n'est valable que pour 2010.

M. GUICHOT rappelle qu'il faut penser à mettre en place un système pour ne faire fonctionner qu'une ampoule sur deux à partir d'une certaine heure de la nuit.

L'enfouissement de la ligne électrique sur les parcelles limitrophes au chemin allant chez M. VEDRUNES et Melle FLOCH est contesté par M. SERRES si des clauses n'imposent pas la construction de deux maisons sur une grande parcelle. M. GUICHOT voudrait connaître la part qui incombe à ces travaux, le montant n'est pas détaillé. Il sera demandé à SDEL, le montant de cette part de travaux.

Achat d'un photocopieur couleur.

Le Syndicat AEP de Thémines a besoin d'un photocopieur couleur A4 et A3 pour sortir des plans. Le photocopieur acheté par la commune en 2008 est repris par l'entreprise SABUT 1 500 €. La somme à compléter et payé par le Syndicat est de 2 816 €.

Les conseillers sont favorables à cette reprise.

Cantine de Gramat.

Une réunion à Bio est programmée le jeudi 29 avril à 20h avec le Maires concernés pour adopter une même conduite par rapport aux frais de cantine.

Pour les écoles d'Aynac, suite à notre demande de l'état de frais de fonctionnement des écoles, M. Le Maire d'Aynac nous a répondu d'une façon globale mais sans le détail financier.

Antenne des 3 opérateurs de téléphonie mobile.

Un récapitulatif des différents courriers est fait par M. SERRES. Le fait que la commune soit toujours au Tribunal administratif avec Orange bloque la situation mais il faut « avancer ».

La décision est prise de contacter le Tribunal administratif pour savoir si Orange a retiré sa plainte et connaître l'évolution de la procédure mais aussi de mettre en place une table ronde avec Orange, des membres du collectif, des représentants de la commune et Monsieur Le Sous Préfet.

Ecole privée de Mayrinhac Lentour.

Par courrier, l'école a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention (montant non déterminé). Après discussion et vote la réponse est négative : 7 conseillers ont répondu NON pour un versement de subvention et 4 OUI.

Spectacle de Noël.

Un spectacle d'un montant de 1 200 € est proposé pour Noël, celui-ci se déroulerait le samedi 11 décembre 2010 à Théminettes. Cette commune se joint à Albiac, Rueyres et Thémines, ce qui revient à diviser en 4 cette somme. Une subvention du Conseil Général pourrait nous aider à financer cette journée. La somme demandée paraît excessive aux conseillers, aucune décision ne peut être prise avant une réunion entre les différents représentants des communes.

La commune a reçu un avis de naissance : Diégo, Aldo DE RICARD - - ESTEBAN, les parents sont domiciliés route d'Albiac.

Une visite de l'Evêque est programmée le mardi 25 mai à 15h, devant l'église, une prière suivie d'une collation auront lieu.

L'estimation des Domaines pour les deux terrains constructibles de DELSAHUT Maurice est de 23 000 €.

La journée des Moulins est organisée par l'association Culture et Patrimoine le dimanche 20 juin. Une collation sera offerte par la commune vers 18h à la salle des fêtes.

M. BRUNET P propose aux conseillers la création d'un site de la commune pour un montant de 500 €. Cette proposition mérite réflexion et sera rediscutée lors d'une prochaine réunion.

Afin de se faire connaître, cette association souhaite éditer 300 fascicules pour un montant de 1 032 € TTC. Un conseiller fait remarquer que la commune sera bientôt équipé d'un photocopieur couleur.

Un état des fouilles de l'église de la Madeleine est dressé par M. PEYROT.

Une réunion est prévue le 03 mai avec la Directrice de la Bibliothèque de Prêt de Cahors.

La séance est levée à minuit.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 18 JUIN 2010,
A 21H00

Tous les membres présents

Personnes présentes : Mmes BOUYGUES et TRUEL

Approbation du compte rendu 23 avril 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Révision loyer juillet 2010

Les loyers n'augmentent pas cette année, ils restent identiques à l'année dernière :

231 € pour le T2 ; 339 € pour le logement situé au dessus de l'ancienne Poste ; 268 € pour le logement situé au dessus de la mairie ; 411 € pour le logement situé au dessus de la salle des fêtes ; 425 € pour le T3.

Une délibération sera tout de même prise à cet effet.

Appartement au dessus de l'ancienne Poste :

La lettre de préavis des anciens locataires est arrivée en mairie le 14 juin 2010, il leur sera donc facturé le mois de juin.

Les conseillers ont visité l'appartement et ont décidé : de demander des devis pour remplacer les huisseries en PVC en alu ou en bois (dans la salle de bains, forcément du PVC), les portes fenêtres situées en façade seront sûrement en bois, mais à voir. Un rafraichissement de la salle de bains est nécessaire ainsi que les meubles de la cuisine. L'appartement sera visité par la future locataire et il sera vu avec elle les priorités. Une réunion de la commission des bâtiments communaux sera programmée pour parer au plus urgent.

Lotissement :

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 juin 2010 à 9h30 à la salle du conseil.

Une étude des plans proposés est présentée aux membres du conseil.

Suite à la dernière réunion, des précisions ont été demandés à M. LAVERGNE Nicolas de la SEM LOT concernant les frais restant à engager par la commune. A l'occasion de la prochaine réunion des compléments d'informations seront demandés au maitre d'œuvre.

Enfouissement réseaux :

Lors de la dernière réunion, la question du montant financier imputé à la partie privée (maison PAYROL à la maison VEDRUNES) avait été posée. Après renseignements, il resterait 30 € du mètre linéaire à la charge de la commune (100 € facturé mais 70 € subventionné) pour une distance d'environ 250 à 300 mètres.

Certains conseillers pensent que la commune n'a pas à intervenir sur une zone privée et que celle créerait une plus value des terrains.

Monsieur Le Maire propose de mettre en place une PVR (Participation Voirie et Réseaux) sur ces terrains qui pourrait être applicable à la demande du certificat d'urbanisme.

M. GUICHOT souhaite que la participation des propriétaires soit en totalité c'est-à-dire qu'ils payent aussi la partie subventionnée par l'Etat.

La question posée aux conseillers est : Etes vous d'accord pour mettre en place une PVR qui couvrirait les frais pour récupérer la part communale ? 9 pour et 2 contre.

A la suite du vote, M. GUICHOT quitte la séance à 22h35

Question diverses :

Cantine école Gramat :

Un dossier d'information est distribué à chaque conseiller par les représentantes de l'école de Gramat présentes.

Après lecture de ce document, Monsieur Le Maire lit la délibération de la mairie de Gramat en date du 27 mai 2010.

Les parents domiciliés à Gramat paieraient 2.10 € le repas alors que les parents domiciliés hors Gramat 5.63 € (sans mensualisation).

Une éventuelle rencontre avec le Sous Préfet devait avoir lieu mais ce dernier refuse cette table ronde car Monsieur Le Maire d'Issendolus a assigné la mairie de Gramat au Tribunal administratif.

La mairie de Gramat en pièce jointe de sa délibération propose un projet de convention qui engagerait la commune à participer à hauteur de 1.1 € par repas et ramènerait le prix du ticket de cantine à 4.40 € avec mensualisation. Cette convention sera reconduite par tacite reconduction ou dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la fin de l'année civile donc à dénoncer au mois d'octobre 2010.

Mme BOUYGUES précise que l'augmentation du ticket de cantine représente 330 € supplémentaire par enfant par année scolaire.

Mme LAMOTHE déplore que les états des dépenses de fonctionnement soient aussi succincts et non vérifiables. La mensualisation gêne les parents d'enfants en bas âge du fait de leur assiduité à l'école pour diverses raisons (malades, adaptation à l'école par demi-journée...)

La commune ne souhaite pas créer une convention qui la lierait à la mairie de Gramat.

M. SERRES propose de créer une association à laquelle serait versée une subvention correspondant à la différence entre le montant de la participation demandée par Aynac et celle demandée par Gramat soit 63 € par enfant. Le reversement aux familles serait assuré par les membres de l'association. Après discussion, cette solution semble lourde à gérer.

L'hypothèse de scolariser les enfants à Aynac est envisagée mais pour différentes raisons personnelles cette solution n'est pas envisageable. Les parents rappellent que l'école de Gramat est l'une des deux écoles de rattachement et de plus qu'advientra le prix du ticket de cantine à Aynac dans deux ou trois ans ?

M. PRUNET rappelle que les parents ont besoin de connaître très rapidement la position de la commune concernant une éventuelle participation pour envisager la rentrée prochaine.

Une réunion des parents d'élèves est prévue ce lundi 21 juin à 18h30 à Gramat avec les maires concernés et des parents d'élèves. Monsieur Le Maire s'y rendra pour essayer de poser des conditions pour une éventuelle signature de la convention ou le cas échéant obtenir une mensualisation (4.50 € le repas) sans signer la convention.

Centrale d'enrobage à chaud : Il est sursis à statuer sur la demande de la SNC Eiffage travaux publics sud Ouest pour une période de 6 mois à compter de la date du présent arrêté (18 mai 2010).

Titularisation de la secrétaire en adjoint administratif 2^{ième} classe : rappel, elle s'effectuera en juillet 2010.

Cette année, la balade coucher de soleil se déroulera à Thémines le jeudi 12 août à 20h.

Monsieur Le Maire a effectué une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Sous Préfecture suite aux inondations du mercredi 09 juin 2010 (des dégâts ont été constatés aux vestiaires du football)

A ce propos, M. CANTALOUBE représente la facture relative aux travaux effectués pour l'entretien du terrain de foot dont la prise en charge par la commune avait été refusée lors du conseil municipal du 23 octobre 2009. M. CANTALOUBE dit qu'effectivement le déroulement des travaux ne s'est pas réalisé dans le bon ordre mais qu'au jour d'aujourd'hui cette facture est en attente et que le club estime que c'est à la commune de payer étant donné la nature des travaux.

Le conseil municipal décide de ne pas verser la subvention annuelle d'un montant de 360 € et de payer cette facture.

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la mairie de Rueyres et d'Albiac ont déjà réservé le spectacle de Noël pour 2010 (les conseillers de Thémines trouvaient ce spectacle trop onéreux).

Une animation inscrite dans les « Causseries » du Parc naturel régional des Causses du Quercy aura lieu à Thémines le 04 septembre 2010 : Dolmen de la place du Souc.

La Communauté de Communes ne pourra pas effectuer le désherbage comme chaque année : temps de disponibilité insuffisant, météo non propice à ce type d'intervention. Il sera demandé au Pech de Gourbières d'effectuer cette tâche.

L'étude sur l'accessibilité dans les établissements recevant du public est mise en place par la Communauté de Communes. Une délibération doit être prise pour que ce diagnostic soit effectué par le biais de la Communauté de Communes.

Le dimanche 20 juin, l'association Culture et patrimoine organise une journée des moulins. Profitant de cette manifestation, la Poste lance le nouveau Prêt à Poster de Thémines à 11H30.

La séance est levée à minuit quarante cinq.

Informations

PAYS DE FIGEAC

Depuis plusieurs années, l'Association pour le développement du pays de Figeac mène de nombreuses actions afin d'aider les petites entreprises du territoire de tout secteur d'activité et les porteurs de projets.

Afin d'aider les jeunes et les entreprises à résoudre les problèmes liés à l'hébergement temporaire, principal frein au démarrage d'activité professionnelle, ils ont entamé une démarche qui visait à constituer un réseau d'hébergeurs.

Celle-ci concernait tout jeune démarrant son parcours professionnel, soit dans un cadre d'apprentissage, de formation en alternance, d'un stage en entreprise, voire d'un contrat de salarié intérimaire en CDD, ou même en CDI.

Afin de préparer la mise en place de ce réseau d'hébergeurs, le Pays de Figeac nous sollicite pour savoir si nous connaissons des personnes susceptibles d'héberger des jeunes :

- Personnes âgées souhaitant une présence de nuit
- Particuliers disposant de chambres, studios, appartements
- Chambres d'hôtes et gîtes qui pourraient être loués hors période touristique

Si vous êtes intéressés, merci d'en informer le secrétariat de mairie qui transmettra à l'association pour le développement du Pays de Figeac, cette démarche ne vous engage en rien. L'association vous contactera par la suite afin de vous présenter plus en détail l'initiative.

Vie des associations

Club Sport Détente

Les séances de gymnastique ne reprendront pas avant le 15 septembre 2010. Comme chaque année, les séances se dérouleront les mercredis de 20h à 21h à la salle des fêtes de Thémines.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme JOUANY au 05 65 40 92 46.



Les amis de l'Ouyse

Concours de pêche

Le 11 Juillet, 52 pêcheurs participaient au concours de pêche annuel organisé par les amis de l'Ouyse. 80 kg de belles truites furent sollicités et en grande partie capturés ce matin-là. Monsieur le président Pierre Cléménçon était satisfait car tous les participants ont attrapé plus ou moins de poisson. Le premier prix est Rodriguez André catégorie hommes. Madame Ayrat a eu la coupe catégorie dames. En espoir ce furent Romain Richard et Charlotte Jouantou qui enlevèrent les autres coupes. Tout le monde eut son lot de consolation. Le trésorier a constaté après la clôture des comptes un petit bénéfice qui servira à entretenir le plan d'eau de la prairie si agréable en ses jours de canicule. Une boisson fut offerte par l'association avant la clôture du concours.



Comité des fêtes : Le renouveau Théminois

Fête votive 2010

Une fête qui comme tous les ans s'est bien déroulée dans la joie et la bonne humeur de tous ! Nous remercions l'implication de nombreux Théminois car cette année nous battons un record de recette lors des aubades, ainsi qu'un nombre de participants au repas du dimanche soir ! Malgré ceci, le vendredi et samedi soirs sont restés des soirées vides... Aucun jeune n'a voulu venir en raison de la fête concurrentielle de Molières, ce qui conduit notre bilan financier à un déficit de 493 € !

Suite à l'assemblée générale du 22 août 2010, malheureusement vide de participants ...à peine 7 personnes présentes malgré une publicité dans toutes les boîtes aux lettres, le bureau a démissionné, Camille ROUGIE a décidé de ne pas se représenter, le nouveau bureau est donc composé d'Aurélien SERRES et David ALIBERT au poste de Co-présidents, Matthieu CANTALOUBE assurera toujours le poste de vice président, Marion SERRES et Géraud VAURS ont repris leur poste de trésoriers, enfin Cédric ANDRIEU sera secrétaire pour une année de plus.

En raison du bilan financier et des disponibilités de chacun, des changements sont en pour parler pour la fête 2011, d'autres réunions seront prévues pour plus de précisions !

Si vous avez une idée ou une envie, n'hésitez surtout pas à contacter un des deux présidents : Aurélien : 0970 406 816, David 06 72 64 27 26.

Merci de votre attention à cet article, et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Club Spéléologie



TRIAS

(Thémines-Rueyres-Intercommunale Association Spéléologique)

LE CLUB DE SPÉLÉO A 25 ANS ET EST TOUJOURS AUSSI DYNAMIQUE !

Cette année, le TRIAS accueille 22 spéléos, dont 2 jeunes femmes et un jeune rueyrois de moins de 18 ans, ce qui est plutôt positif. En effet, la spéléologie au niveau national concerne de plus en plus d'hommes en « âge mûr ». Chez nous, les jeunes et leur fougue sont les bienvenus.

Le TRIAS poursuit ses activités, dans la dynamique des années précédentes, en se partageant entre sorties entre membres du club, et manifestations départementales (CDS 46).

La majeure partie des sorties du TRIAS concerne la prospection et la désobstruction d'igues encore inconnues. Les « lotois » du TRIAS sont à – 17 mètres dans l'Igue de l'Apothicaire (le Bastit) et creusent, avec les spéléos de Souillac, et de Gourdon une perte à Gramat.



Igue de L'Apothicaire (le Bastit)

Les « périgourdins » du TRIAS – le club s'ouvre à d'autres horizons- creusent eux-aussi leurs trous vers le Bugue ou sur le plateau dominant la vallée du Céou, en partenariat avec les spéléos de Sauveterre la Lémance (47).

*Igue de ST AVIT (24)
Notez qu'en Dordogne,
les chèvres sont plus
modernes...*



Mais les sorties du club sont aussi consacrées à des visites de cavités du patrimoine lotois, à des sorties d'initiation et de perfectionnement technique afin de rendre les nouveaux venus au club autonomes en progression, tout en mettant l'accent sur la sécurité et la convivialité.



Igue de Gibert (Gramat)



Entraînement en falaise (Les Eyzies)

Le TRIAS, spéléo club du Lot, participe aux activités à l'échelon départemental (CDS 46) ou régional. Plusieurs de ses membres font partie de l'équipe de spéléo-secours du Lot, de l'Ecole Départementale de Spéléologie. Ainsi, les spéléos théminoïses, dans le cadre du CDS 46, participent à une action de dépollution sur le causse, ont été à plusieurs entraînements secours cette année, ont contribué à l'exploration de la rivière souterraine de Commande à Gramat... Ils ont aussi la charge, avec d'autres, d'accompagner les spéléos qui le désirent, dans les galeries des pertes de Thémines.

Bref, les week-end sont juste assez nombreux, et souvent trop courts pour permettre au TRIAS de faire tout ce que ses membres projettent. Malgré tout, des dates sont d'ores et déjà à retenir pour ceux et celles qui veulent pratiquer ou découvrir la spéléologie.

Ainsi, mi-août, le TRIAS va nettoyer les Gouffres et enfumer le village ; la dernière crue a laissé plusieurs mètres-cube de « souvenirs ». En septembre, une soirée audiovisuelle (et festive) marquera les 25 ans du club. Début Octobre (les 2 et 3) ce sont les JNS – journées nationales de la spéléo- où nous vous invitons à visiter des grottes originales. Le week-end suivant (9 et 10 octobre), ce sont les « journées d'Octobre – Journées Jacques Choppy » organisées par le Club Alpin Français et préparées par un membre du TRIAS. Cette manifestation se déroule sur deux jours, à Labastide Murat, et consiste à des rencontres et conférences sur la karstologie et la géologie liée à la spéléologie.

Hormis ces rendez-vous, le TRIAS sera heureux d'accueillir pour une journée, (ou plus) celles et ceux qui veulent s'essayer à ce sport et goûter au frisson d'aventure qu'est la spéléologie.

Pour le TRIAS, le président



JNS 2009



*Exercice secours –juin 2010-
(cliché SSF 46)*

*Pour plus d'informations, contacter Christian Brunet (05 53 31 10 98) ou Marc Guichot (05 65 11 02 02)
Ou bien consultez le site du club: speleotrias.com....*

La journée des Moulins

L'association Culture et patrimoine organisait la journée des moulins en partenariat avec l'association les moulins du Quercy et la FNASSEM le 20 Juin. La poste était aussi de la fête par l'inauguration d'une enveloppe « prêt à poster » et l'oblitération souvenir. Un jeu de piste préparé par Marie -Claire Rougié et Dominique Lamouroux permit à une trentaine de personnes, majoritairement des enfants, de découvrir les particularités historiques et architecturales du village. Une exposition de peintures, d'objets d'art tournés sur bois et de magnifiques photos de Rocamadour complétaient cette journée culturelle.



Forte animation sous la halle à cause de la pluie

Nous commençons à penser à cette manifestation qui aura lieu le 5 Décembre à Thémines. Il y aura sûrement encore de bons gâteaux, peut-être un concours gastronomique avec dégustation et le traditionnel lâcher de ballons.

Inondations du 9 Juin 2010

(Paul BRUNET)

Si aujourd'hui nous craignons le manque d'eau dans nos jardins ce n'était pas le cas le 9 Juin.

Après des pluies importantes le 8 et dans la nuit du 8 au 9, le niveau de L'ouysse s'est mis à monter dès les premières heures du jour. A midi l'eau couvrait la prairie rendant la circulation sur la route départementale n°40 impossible entre le pont de Tounayne et la lagune. Le rez de chaussée du Moulin Haut était envahi par les eaux boueuses ainsi qu'une pièce basse de la maison de l'ancien moulin de Lacarrière. Quelques personnes vinrent porter secours à mademoiselle Raffy . Elle voyait le plancher de sa cuisine disparaître petit à petit. Les placards, furent prestement vidés, la télévision, le téléphone et la pendule mis en lieu sûr. La crue se stabilisa vers dix sept heures au niveau du chemin de Boisset. Dans la nuit du 9 au 10 les riverains des gouffres entendirent un puissant bruit de réacteur d'avion puis le gargouillement d'une immense chasse d'eau. Au matin du 10 juin, l'Ouysse avait repris son lit, seule demeurait la trace boueuse sur les arbres de son niveau précédent. Voici pour mémoire quelques dates d'inondations.

Le 17 Novembre 1777 Marie Lavinal fut emportée par une lame d'eau soudaine au moulin sous le village. Son corps ne fut jamais retrouvé.

1893 les 18 Août et 17 novembre

21 Mai 1894

En 1896 de Janvier à Avril il y eut 6 crues

En 1897 le 11 Janvier et le 1 Avril

1899 le 14 Mai

1961?

1994 En Mai et le 1 Juillet

Le 9 Juin 2010

Il en manque, si vous avez des renseignements à ce sujet communiquez-les à l'auteur de ce texte



L'eau montât encore jusqu'à la deuxième rangée des tuiles du vestiaire

Journée archéologique du 4 Septembre 2010 Au site du moulin à vent ou Places du Souc

Dans le cadre des Causseries (animations du Parc Régional des Causses du Quercy) les personnes intéressées par l'archéologie étaient conviées à une conférence sur site réel à Thémines ce samedi 4 septembre aux places du Souc près du moulin à vent. Le débat était animé par Maïténa Sohn, archéologue responsable des recherches et de l'opération, et Patricia Monniaux représentante du Parc Régional. Quelques touristes, des passionnés de cette science, des théminoïses dont Monsieur le maire formèrent un auditoire très attentif. Ce lieu devant être exploité dans un avenir tout proche par la carrière, fait l'objet d'une opération programmée de fouilles de sauvegarde aux frais de l'exploitant des carrières. En 2009 l'équipe d'archéologues ne trouvait qu'une boucle de ceinture médiévale en bronze et peu d'indices qui prouvaient que le tas de pierres était un dolmen en ruines. Ce n'est que le dernier jour que des ossements humains de l'âge du bronze, et des poteries du bronze moyen furent mis à jour. C'était bien une sépulture reprise à différentes époques entre 3400 ans avant JC et moins 2000 ans. Les études actuelles doivent démontrer si c'est un tumulus ou un dolmen pillé, à qui il a servi de sépulture, et le dater avec précision. Chaque pierre, chaque bout d'os ou de poterie fait l'objet d'un relevé très précis. Le suspense est au bout des petites truelles.



Balades couchers de soleil du 12 août 2010

Une belle participation (176 marcheurs), un bon accueil, des parcours bien préparés par la municipalité, Josiane Grimal, Andrée et Lucien Luchet. Ce fut une réussite qui profitera au tourisme local et à la connaissance de nos campagnes. N'oublions pas le côté sportif, la marche maintient la forme.



Communauté de Communes Causse Ségala Limargue

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'Eau de 1992 a imposé aux communes la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la réalisation d'un schéma d'assainissement c'est-à-dire définir les zones où l'assainissement collectif est le mieux adapté et les zones où c'est l'assainissement non collectif le mieux adapté.

Chaque commune a donc réalisé son schéma d'assainissement puis la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue a pris la compétence assainissement non collectif en mars 2003 et a créé un SPANC intercommunal. Depuis cette date le SPANC réalise donc le contrôle des nouvelles installations (contrôle de projet et de travaux) d'assainissement non collectif jusqu'à 200 équivalent habitants.

Depuis juin 2007, le SPANC conformément à ses obligations réalise les diagnostics des installations d'assainissement individuel situées sur le territoire de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue. A ce jour, les visites ont été réalisées sur les communes de Sainte-Colombe, Labathude, Leyme, Molières, Lacapelle-Marival et Saint-Maurice.

Le mardi 1^{er} juin une réunion publique s'est tenue à Thémines pour informer les propriétaires concernés que les visites allaient débuter sur la commune. Le déroulement d'une visite est le suivant :

- Envoi d'un avis de passage à chaque propriétaire pour lui proposer un rendez-vous.
- Visite du technicien
- Envoi du compte rendu
- Envoi de la redevance qui est de 75€ par installation jusqu'à 20 équivalents habitants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SPANC à la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue – ZA Despeyroux – BP 40009 – 46120 LACAPELLE-MARIVAL – Tel : 05.65.11.08.08

Conte

Par Paul BRUNET

LE LIEVRE « BLINDE »

La chasse va bientôt ouvrir. Je trouve ce conte à propos pour penser à l'ouverture. Cette scène décrit un fait qui s'est réellement passé. Les anciens retrouveront des personnages dont l'envie de faire des farces les prenait souvent.

La matinée est fraîche et le soleil fait scintiller les quelques herbes hautes du Causse.

Paul sait que la « lèbre », autrement dit le lièvre est au gîte, par là, dans une touffe de « palègre » (chiendent). Il doit se réchauffer près d'un petit mur de pierres sèches tout en restant aux aguets. A la moindre alerte, il filera à travers les genévriers, suivant un parcours invariable qu'il connaît dans les moindres détails.

Clairon, le chien de chasse, va et vient, reniflant de-ci, delà et finit par trouver une trace fraîche de la nuit ; il s'excite, puis commence à « donner » de sa belle voix de courant.

Paul est près d'un passage, embusqué derrière un cornouiller ; il lève son arme, car il connaît bien son chien et sait qu'il va lever, c'est à dire débusquer le gibier. Tout à coup, un magnifique lièvre venu de la « clèbe » prend un virage devant lui, et file tout droit, au milieu du chemin en face, vers les « Trois boules ». Pan ! Pan ! De petits nuages de poussière apparaissent devant et derrière la cible. Paul a tiré trop long puis trop court.

-« Merde, trop vite ! » pense Paul tandis que le chien hurlant suit la piste pour une course qui durera certainement des heures.

Notre chasseur, déçu, décide de rentrer chez lui, car sans chien, la chasse est finie.

Il inspecte sa cartouchière et constate qu'il n'a plus de « 4 » et de « 5 », calibres, qui paraît-il, font des merveilles pour tirer le lièvre. Dans la journée, il va au village et s'arrête boire un verre chez Maurice Combet, le cabaretier qui fabrique aussi des cartouches à ses heures.

-« Il faut que tu me fasses six cartouches, trois de « 4 » et trois de « 5 » parce que ce matin, à Roucadour, j'ai levé « una foutral de lèbre. »

-« Pas de problème, tu les auras ce soir. »

Quelques jours plus tard, Paul trouve l'occasion « d'allumer le capucin », mais il a beau épuiser toutes ses munitions, celui-ci court toujours ! Les nouvelles cartouches, soit disant très performantes n'ont donné aucun résultat !

Paul commence vraiment à douter de ses qualités de chasseur. Il décide d'essayer son arme avec du « 8 » en se servant d'un journal comme cible : tout content, il constate que le centre de « La Dépêche » est constellé de petits trous. Il réessaye donc avec la « super 4 » de Combet, et là, surprise, rien dans la cible ! Avec son Opinel, il dessertit une cartouche et enlève l'opercule cartonné ; ce ne sont pas des petites billes brillantes et durcies qui s'écoulent, mais du son ! Il ne lui faut pas longtemps pour comprendre qu'il a été roulé !! Combet voulait s'approprier le plaisir de mettre le lièvre dans sa gibecière !

Paul n'a pas dit son dernier mot, et un plan de revanche mûrit dans sa tête...

Il invite Maurice Combet à venir chasser avec lui le dimanche suivant ; le coquin ne se fait pas prier et caresse même le secret espoir que le lièvre épargné grâce à sa ruse sera à sa portée.

Tandis que les cloches alentours invitent les fidèles à faire leurs dévotions, nos deux « nemrod » parcourent les landes et les bosquets. Tout à coup, Paul pointe son doigt, appelle doucement son coéquipier et lui dit à l'oreille :

-« Chut, je vois le lièvre, là-bas, près de la souche d'orme ; tu vois les oreilles qui dépassent de la touffe d'herbe ? »

Combet commence vraiment à jubiler ; effectivement, il les aperçoit ces deux grandes oreilles qui laissent supposer que l'animal qui se cache dans la verdure doit être magnifique !!

Contrairement au comportement d'un bon chasseur, il tire deux coups vers la bête au gîte. Bizarrement, un nuage blanc s'élève du lieu de l'impact des plombs !! Maurice constate que les deux oreilles sont toujours dressées, recharge son fusil et tire à nouveau.

-« Macarel, celui-là, il ne partira pas ! » jure le tireur.

Ce coup-ci, il ne reste plus grand-chose en état au niveau du gîte, juste un grand panache blanc qui s'élève au-dessus.

Paul, qui est parti voir le résultat, se tourne vers Combet :

-« Hé bien, cette fois, « la flambat » ; il est même cuit, tellement il y a de la cendre autour ! tu n'avais pas mis de son dans tes cartouches !!! »

Par terre, gît une peau de lapin « géant des Flandres », couverte des cendres de feu de bois dont elle avait été bourrée.

-« Je t'ai bien eu ! coquin ! tu me rembourses en rigolade le son que tu m'as vendu à la place du plomb ! »

Combet comprend la supercherie et, tout rouge de honte, propose de déguster un bon repas, à ses frais, au restaurant de Flaujac...il y aura peut-être du lièvre au menu !!!

Tout ceci est une histoire de chasseur, et comme toute histoire de chasseur, vous n'êtes pas obligés de la croire !!!

Calendrier des manifestations 2010

2 et 3 octobre Journées Nationales de la Spéléologie
Autour du 11 novembre Il est organisé une cérémonie religieuse suivie d'un apéritif offert par la commune.
1^{er} week end de décembre Téléthon

Bloc notes

Horaires d'ouverture de la Mairie, de la poste et du syndicat AEP

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

Utile

ADMR Lacapelle-Marival : 05-65-40-94-03

Association Ségala Limargue : 05-65-38-98-17

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mardi et samedi de 9 h à 12 h

Mercredi jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.